

Cholet, le 6 mai 2024

La Principale

aux

Parents des élèves de 3<sup>ème</sup>



Collège Georges  
CLEMENCEAU

La Conseillère Principale  
d'Education  
Laurence COMBREAU-GRIMAULT

110 rue de la Porte Baron  
49300 CHOLET

Tél. : 02.41.62.06.46

[ce.0490022h@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490022h@ac-nantes.fr)

**Objet : Passage de l'ASSR niveau 2**

Mesdames, Messieurs,

Cette année, votre enfant est en âge de passer l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 2 (ASSR2). L'ASSR de second niveau s'obtient dans le cadre d'un enseignement obligatoire des règles de sécurité routière. Elle est délivrée pendant le temps scolaire après un contrôle des connaissances théoriques.

L'obtention de l'ASSR niveau 2 est obligatoire pour effectuer une inscription pour le permis de conduire par la suite.

Les élèves ont la possibilité de s'entraîner depuis la plateforme accessible à partir de l'URL <https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

**Calendrier de passation de l'épreuve :**

L'épreuve du passage de l'ASSR2 se déroulera le **jeudi 30 mai 2024** pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup> sur le temps scolaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma parfaite considération.

Séverine GUECHI,



Principale